culture•lab29
L'AGENCE CULTURELLE DU FINISTÈRE

Professeur de violon

Secteur : Enseignement musique
Structure : Ecole intercommunale de Musique Et Danse (Association)
Lieu : 29160 Crozon

Type de contrat : CDI
Qualification : Secteur associatif > Professeur
Date limite de candidature : 01/09/2021
Date de début de contrat : 01/09/2021
Durée hebdomadaire souhaitée : 7H à 10H
Durée du contrat (sauf CDI et titulaires) : cdi
Temps de face a face pedagogique pour les enseignant.e.s : 7h à 10H
Jours / creneaux / horaires recherches : vendredi et mercredi ou samedi

Missions
- Développer la classe et assurer les cours de violon pour les élèves enfants et adultes -16 élèves actuellement. (selon compétences, création possible d'une classe d'alto) sur le site de Crozon
- Ouverture d'une classe de violon sur le pôle d'enseignement au Faou
- Encadrement d'un ensemble cordes pour les jeunes élèves enfants (nouvel ensemble à créer)
- Assurer le suivi pédagogique des élèves et la relation aux parents d'élèves
- Organisation des restitutions d'élèves (concerts, auditions...)
- Participation aux projets de l'école et aux réunions d'équipe ainsi qu'à la réflexion du projet pédagogique de l'école
- Participation aux formations d'équipes
- Participation à la réflexion d'un projet de sensibilisation des instruments à cordes violon-violoncelle - orchestre à l'école (écoles primaires - milieu scolaire)

Profil du poste
Aptitudes et compétences demandées :
- Capacité à proposer une offre d'enseignement et une pédagogie renouvelée (favorisant tous types de répertoires, l'oralité et l'écriture)
- Ouverture aux styles et esthétiques diverses
- Être force de proposition pour les projets de l'école
- Capacité à être autonome dans la mise en oeuvre des projets
- Avoir une pratique artistique régulière

Aptitudes relationnelles :
- Avoir l'esprit d'équipe et le sens du contact

Diplômes :
 DE à défaut DEM minimum
ou
 DUMI avec DEM violon

Conditions
- CDI statut professeur convention collective de l'animation
- reprise d'ancienneté et déroulement de carrière
- Indemnités de déplacement domicile-travail (0,16 euros /km)
7H à 10H (selon développement de la classe et du 2ème pôle d'enseignement) semaine réparties au moins sur 2 jours de la semaine (nombre d'heures pouvant évoluer à la hausse)
- Vacances scolaires
- prise en charge 1/2 mutuelle employeur
- Permis B et véhicule indispensables

Contact de l'employeur
Yannick Le Bitter
Tél : 06 63 04 56 08
Courriel : kaniri@free.fr
Web : www.kaniri.com

Envoi des candidatures
kaniri@free.fr
ou
Kaniri ar mor
Maison du temps libre
Place de la gare
29160 Crozon